Image not found or type unknown

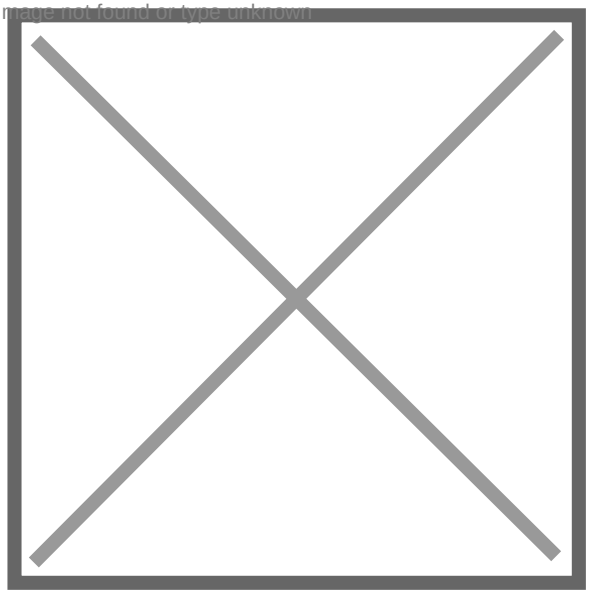

Erreur de versement du salaire

Par **ptibouchon**, le **11/04/2008** à **17:20**

Bonjour,
J'ai eu un souci avec ma banque qui a clôturé le compte sur lequel était versé ma paye. Je m'en suis rendu compte en voulant vérifier sur Internet si ma paye était arrivée. Suite à çà, je suis aller voir le service paie de l'entreprise où je travaille qui m'a dit qu'il ne pouvait rien faire sans un papier de la banque signalant que je n'ai pas eu mon virement. De son côté, la banque me dit qu'ils sont dans l'incapacité de produire ce genre de papier parce qu'ils ne peuvent plus accéder aux opérations faites ou demandées sur un compte clôturé.
J'aimerai savoir ce que je peux faire et également savoir si je suis en droit de ne plus travailler tant que mon salaire ne m'aura pas été versé.
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés